


|  |  |                   |
|--|--|-------------------|
| <br>Groupe Lebel inc.,<br>Division Nouvelle | <b>Politique d'approvisionnement en matière ligneuse</b> | <b>POLITIQUE</b>  |
|  |  | POL-FOR-2<br>V.03 |

|                      |  |                            |              |
|----------------------|--|----------------------------|--------------|
| <b>Responsable :</b> | Martin Leblanc<br>Directeur des opérations forestières   | Date de révision :         | 11 mai 2021  |
| Approuvé par :       | <br>Michel Bigaouette – Directeur général | Date d'entrée en vigueur : | 19 mars 2014 |

**Exercer une diligence lors de l'approvisionnement de la matière ligneuse de sources externes représente les valeurs fondamentales de la responsabilité environnementale de Groupe Lebel inc., division Nouvelle.**

Aussitôt qu'opérationnellement réalisable, la matière ligneuse achetée devra provenir d'une des sources suivantes :

1. Forêts certifiées par le "Forest Stewardship Council" (FSC) ;
2. Forêts certifiées par d'autres normes internationales reconnues de certification forestière tel que le PEFC ;
3. Forêts en conformité avec la norme de bois contrôlé de FSC.

Groupe Lebel inc., division Nouvelle s'engage à ne pas acheter de matière ligneuse provenant d'une des sources suivantes :

- a) Bois récolté illégalement ;
- b) Bois récolté dans les territoires forestiers où les droits civils ou traditionnels ne sont pas respectés ;
- c) Bois récolté dans les territoires forestiers qui ne sont pas certifiés FSC et ayant des hautes valeurs de conservation qui sont menacées ;
- d) Bois récolté provenant d'arbres génétiquement modifiés (GM) ;
- e) Bois récolté dans une forêt naturelle qui a été convertie en utilisation non forestière ou en plantation (telle que définie par la norme FSC).

S'il arrivait que de la matière ligneuse provenant d'une des cinq (5) sources mentionnées plus haut arrive sur le site de transformation, elle sera immédiatement séparée des autres sources dès son arrivée sur le site.

La certification de la chaîne de traçabilité du "Forest Stewardship Council" (FSC) devrait être mise en place afin d'assurer l'implantation et le respect de cette politique.